



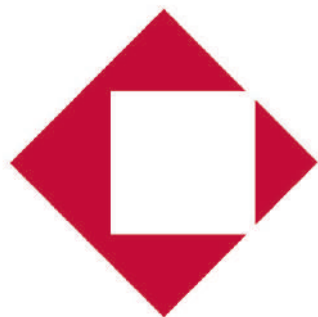
DOSSIER DE CANDIDATURE

À adresser au plus tard le vendredi 17 avril 2020 à
noemie.coibion@fondation-patrimoine.org

ou

Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne – Concours « À nous le patrimoine ! »
21 rue Andrieux – CS60033 – 51723 Reims CEDEX
Concours ouvert aux élèves de cycle 3 (CM1 - CM2 - 6e)
organisé par la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne

FONDATION



DU
PATRIMOINE



PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE

Avant de remplir le dossier suivant, nous invitons la classe candidate à se préinscrire par mail à l'adresse suivante : noemie.coibion@fondation-patrimoine.org ou par téléphone au 03 26 97 81 72.

Cette pré-inscription a pour but de répondre aux questions des enseignants et de nous assurer de l'éligibilité de l'élément patrimonial (non protégé au titre des Monuments Historiques) envisagé pour la construction du projet pédagogique. Elle permettra également de vous mettre en relation avec les délégués, bénévoles de la Fondation du patrimoine et les partenaires du concours « À nous le patrimoine ! ». Ils pourront vous aider et vous accompagner tout au long de la réalisation de votre projet pédagogique. **Une liste de personnes ressources à contacter pour la construction du projet sera envoyée aux participants après l'enregistrement de chaque inscription.**

La date limite de pré-inscription est fixée au **vendredi 29 novembre 2019**.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information.





INFORMATIONS PRATIQUES

La ou les classe(s) candidate(s)

Nom de l'école ou de l'établissement :

Classe(s) participante(s) (préciser si classe unique, RPI, QPV, etc.) :

Nombre d'élèves :

Académie :

Adresse de l'école ou de l'établissement porteur du projet :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Courriel :

L'enseignant porteur du projet

Nom :

Prénom :

Tél. :

Courriel :



L'élément patrimonial choisi

Nature de l'élément patrimonial (mobilier ou immobilier) :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Nombre d'habitants de la commune :

Le propriétaire

Commune Association

Nom :

Nom du représentant :

Fonction du représentant :

Tél. :

Courriel :

Synthèse des documents à fournir avant le vendredi 17 avril 2020

- Le dossier de candidature dûment rempli.
- Des photographies, documents, plans, cartes postales... de l'élément patrimonial.
- Les travaux des élèves ou photos des travaux réalisés par les enfants.



I – L'ÉLÉMENT PATRIMONIAL CHOISI (à compléter par les élèves)

Description

Expliquez l'histoire de cet élément patrimonial et de sa construction (date de construction, matériaux utilisés, personne à l'origine du projet, etc.). Merci de joindre des photos ou illustrations ou tout autre document sur l'élément patrimonial.



I – L'ÉLÉMENT PATRIMONIAL CHOISI (à compléter par les élèves)

En quoi occupe-t-il une place importante dans la commune ?

Pourquoi souhaitez-vous vous investir dans un projet autour de cet élément patrimonial ?



II – LE PROJET PÉDAGOGIQUE (à compléter par l'enseignant)

Expliquez votre démarche pédagogique, les compétences développées et la méthode de travail développée autour du concours « À nous le patrimoine ! ».

Précisez les différentes étapes et le calendrier du projet durant l'année scolaire.



II – LE PROJET PÉDAGOGIQUE (à remplir par l'enseignant)

Quels ont été les bénéfices pour les élèves ?

De quelle manière le projet rayonne-t-il sur l'ensemble de l'école, sur la commune, sur les familles des élèves, etc. ? Par quel(s) biais le travail des élèves a-t-il été valorisé ?



II – LE PROJET PÉDAGOGIQUE (à remplir par l'enseignant)

Quels acteurs en lien avec le projet avez-vous rencontrés et à quelle fréquence : représentant de la commune, architecte, délégué de la Fondation du patrimoine, artisans, partenaires du concours, etc. Expliquez la nature du ou des partenariats engagé(s). Que vous ont-ils apporté ?



II – LE PROJET PÉDAGOGIQUE (à remplir par l'enseignant)

Aviez-vous déjà travaillé sur un projet de sensibilisation au patrimoine ?

- Oui Non

Si oui, précisez les actions antérieures :

Si non, votre participation à ce concours vous donne-t-elle envie de vous engager dans d'autres projets de sensibilisation au patrimoine ? Pourquoi ?

Comment avez-vous connu le concours « À nous le patrimoine » ?

- Par la Fondation du patrimoine
- Par la municipalité de votre commune
- Par les réseaux sociaux (précisez)
- Par la presse (précisez)
- Par un partenaire du concours (précisez)
- Autre (précisez)

Avez-vous des commentaires ou des remarques concernant ce concours ?



RECOMMANDATION POUR LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Cette recommandation sera rédigée par un ou une délégué(e) de la Fondation du patrimoine.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date et signature :

Si besoin, n'hésitez pas à contacter la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne.



RÈGLEMENT

1 - Objet du concours

Le concours « À nous le patrimoine ! » est un concours ouvert sur l'ensemble du territoire de Champagne-Ardenne visant à récompenser un projet pédagogique portant sur un élément patrimonial communal soutenu par des élèves de cycle 3 (CM1 - CM2 - 6e) et autour duquel le professeur aura construit un projet pédagogique.

2 - Organisateur du concours

Le concours est organisé par la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne.

3 - Conditions de participation

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert aux élèves de CM1 CM2 et 6e scolarisés dans des écoles publiques uniquement de l'Académie de Reims. Les projets inter degrés seront acceptés.

L'élément patrimonial – mobilier ou immobilier – choisi ne peut être protégé au titre des monuments historiques.

Les élèves doivent compléter avec leur professeur le dossier de candidature, et y joindre les pièces demandées, à savoir :

- des photographies de bonne qualité ;
- des illustrations, des dessins, des cartes postales ou tout autre élément permettant de présenter le projet à restaurer ;
- Les travaux des élèves.

Pour être complet, ce dossier doit comporter la lettre de recommandation d'un spécialiste du patrimoine.

4 - Déroulé du concours

Le lancement officiel du concours a lieu début septembre 2019.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 17 avril 2020 pour adresser leur dossier de candidature à Fondation du patrimoine - Concours « À nous le patrimoine ! » - 21 rue Andrieux - CS60033 - 51723 Reims CEDEX ou par voie électronique à noemie.coibion@fondation-patrimoine.org Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de participation du présent règlement ne sera pas étudié.

Le jury se tiendra en mai 2020. La remise des prix en juin 2020.



RÈGLEMENT

5 - Composition du jury

Le jury sera composé de représentants de la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne et de représentants des partenaires du projet. Le jury se réserve le droit de demander toutes pièces complémentaires qui lui paraîtrait utiles pour la bonne appréciation du dossier. Les décisions du jury sont souveraines et non susceptibles de recours de quelque nature que ce soit. Elles présupposent que les titulaires des dossiers sélectionnés acceptent sans réserve l'application objective des critères de sélection.

6 - Dotation du prix et remise du prix

Ce concours est doté de six prix décernés par la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne :

- Le prix Champagne-Ardenne 6e : 1 000 €
- Le prix Champagne-Ardenne CM1 : 1 000 €
- Le prix Champagne-Ardenne CM2 : 1 000 €
- Le prix des Ardennes : 1 000 €
- Le prix de l'Aube : 1 000 €
- Le prix de la Marne : 1 000 €
- Le prix de la Haute-Marne : 1 000 €

Les participations des partenaires et mécènes du concours « À nous le patrimoine ! » seront dévoilées à la clôture des pré-inscriptions.

Les dotations financières sont dédiées aux projets de restauration ayant une souscription en cours à la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne (hors Monuments Historiques et projets soutenus dans le cadre de la Mission Bern).

Les élèves des classes lauréates du concours « A nous le patrimoine ! » choisiront les projets qu'ils souhaitent soutenir. La liste des projets pouvant être soutenu dans le cadre du concours sera transmise aux gagnants après la concertation du jury.

Les dotations seront remises aux maîtres d'ouvrage une fois les travaux achevés, sur présentation des factures acquittées conformes aux devis présentés dans leurs dossiers, d'un plan de financement définitif, de photographies avant et après travaux ainsi que des avis de conformité des services compétents et délégués de la Fondation du patrimoine.



RÈGLEMENT

Un diplôme et une récompense (visite d'un site patrimonial soutenu par la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne) seront offerts à l'ensemble des élèves des classes lauréates. La remise des prix se déroulera à Châlons-en-Champagne. Les organisateurs et les membres du jury pourront assister aux cérémonies.

7 - Cession des droits des photographies et de toute autre illustration concernant le concours

Les candidats certifient avoir les droits des photographies et illustrations envoyées dans le cadre du concours « A nous le patrimoine ! ». Les candidats certifient céder gracieusement, à la Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne et aux partenaires du concours, les droits de reproduction sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de quinze ans renouvelable, des photographies et des illustrations du projet présenté dans le cadre du concours « A nous le patrimoine ! » dans le cadre exclusif de leurs campagnes d'information, de sensibilisation et de communication et leurs interventions pour la sensibilisation au patrimoine des jeunes publics.

Des documents pour le droit à l'image, aux voix et à la production sont pourront être demandés auprès du rectorat.

8 - Acceptation du règlement

Le seul fait de participer au concours « A nous le patrimoine ! » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.



PATRIMOINE

Vous trouverez ci-dessous, une liste non exhaustive des typologies de patrimoine pouvant être acceptées dans ce concours. **Le patrimoine sur lequel portera le projet pédagogique ne doit pas être protégé au titre des Monuments Historiques (classement et inscription).**



Patrimoine artistique : tapisserie, sculpture, statue, tableau, instrument de musique, atelier d'artiste, marionnette, vitrail, fresque, mosaïque, jardin public, etc.



Patrimoine urbain : mairie, théâtre, école, bibliothèque, halle, relais de poste, musée, bain public, kiosque à musique, place de village, gare, etc.



Patrimoine industriel/artisanal : pressoir, alambic, forge, locomotive, rotonde ferroviaire, tuilerie, bonneterie, four à pain, horloge, mine, site papetier, etc.



Patrimoine lié à l'eau : fontaine, péniche, bateau, moulin à eau, aqueduc, pont, système hydraulique, écluse, etc.



Patrimoine militaire ou fortifié : douve, donjon, château, tour, abri d'infanterie, fort, char, avion, site castral, uniforme, rempart, monument aux morts, canon, épée, etc.



Patrimoine naturel : source, site pastoral, herbier, serre, parc naturel, etc.



Patrimoine religieux : église, chapelle, couvent, bannière, chemin de croix, reliquaire, calice, retable, cloche, orgue, etc.



Patrimoine rural ou agricole : moulin, ferme, écurie, pigeonnier, grange, etc.

Patrimoine « autre » : fonds d'archives, collection d'outils, manuscrit, fonds photographique, site archéologique, costume de scène, voiture de collection, etc.



QUELQUES PISTES POUR DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

Vous trouverez ci-dessous quelques pistes de réflexion pour le montage de vos projets pédagogiques. Ils peuvent être réalisés sur différents supports.

- Création d'un journal, d'une radio sur le thème du patrimoine : interview, reportage, auprès de journalistes du patrimoine, de spécialistes, de passionnés, de propriétaires, artistes, etc.
- Projet autour du codage, de l'impression 3d, du modélisme, de la sérigraphie.
- Création d'un jeu de société, d'un parcours de géo-catching, d'une carte au trésor, d'un escape-game, etc.
- Création d'un sentier du patrimoine, d'une balade guidée, d'un parcours accompagné de panneaux ou d'un livret de visite, de présentation, d'une table d'orientation, etc.
- Création d'un conte, d'une bande dessinée, d'un poème, d'une pièce de théâtre, d'un projet musical, autour du projet patrimonial. Ils pourront être restitués ou interprétés sur place.
- Réalisation d'un projet photographique autour du projet patrimonial.
- Organisation d'un évènement (ponctuel, annuel, etc.) tel qu'un festival, une course, un concours de jeux (créés par les élèves), une fête de village, un pique-nique pour le patrimoine. L'évènement pourrait inclure des interventions autour de l'importance de la préservation, de la valorisation et de la transmission du patrimoine. Il peut aussi être pensé autour de la levée de fonds pour le patrimoine local, etc.
- Création d'une page Internet dédiée au projet patrimonial. Elle sera animée régulièrement pour faire découvrir le patrimoine local et le valoriser.
- Travail autour des pathologies, des matériaux et des techniques comme les effets du feu sur la pierre, le bois, la taille de pierre, l'ardoise, la lave, le pan de bois, etc.
- Conception d'une exposition sur le projet patrimonial. Elle pourrait être présentée sur le site. Ex. : les lavoirs et les lavandières.
- Réflexion sur la notion de patrimoine pouvant être présenté sur différents supports. Qu'est-ce que le patrimoine pour un enfant ? Quel attachement, quelle émotion, ses souvenirs autour de celui-ci ? Les raisons pour lesquelles il souhaite le préserver, le valoriser et le transmettre à son tour. Il peut inclure une collecte autour de ces mêmes questions, d'une histoire commune auprès des habitants dans une notion de devoir de mémoire.